

METTRE EN OEUVRE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN OUTRE-MER

L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC)



L'INEC est aujourd'hui, l'organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource.



Fondé en 2013, par **François-Michel Lambert**, député des Bouches-du-Rhône, l'Institut national de l'économie circulaire a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative.

L'Institut est composé d'environ **200 membres** : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités. La diversité de ces membres permet de nourrir une vision holistique de l'économie circulaire, prenant en compte l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux.

La mission première de l'INEC est donc de **fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés pour promouvoir l'économie circulaire et accélérer sa mise en œuvre.**

Pour l'INEC, l'économie circulaire est un principe d'organisation économique visant à **découpler la création de valeur sociétale de l'impact sur l'environnement**, à travers une **gestion optimisée des ressources.**

Ce modèle implique la mise en place de **nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces** (éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) **et à considérer les déchets comme des ressources.**

L'Institut National de l'Économie Circulaire en Outre-mer

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les territoires, l'Institut National de l'Économie Circulaire a réalisé plusieurs missions et interventions dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe (2015 et 2018) Martinique (2018), La Réunion (2017 et 2018), Mayotte (2016 et 2017)).

Fort de ces expériences et des nombreux échanges tenus avec les experts locaux, **l'INEC a identifié des enjeux et des dynamiques d'économie circulaire propres aux collectivités d'outre-mer.**

L'organisation du **colloque « Accélérer le déploiement de l'économie circulaire en outre-mer » en Guadeloupe le 5 décembre 2018** démontre que la mise en œuvre de l'économie circulaire dans ces territoires est devenue un axe de travail majeur pour l'INEC.

À la suite de ce premier travail de mobilisation et de mise en réseau des acteurs, l'INEC souhaite conduire une étude complète inter-DOM visant à évaluer le potentiel de déploiement de l'économie circulaire et à donner aux acteurs locaux les moyens pour accélérer leur transition de modèle économique.

DES ENJEUX DE RESSOURCES EXARCERBÉS

Les départements d'outre-mer sont soumis à des contraintes de ressources spécifiques du fait de leur insularité (Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte) et/ou de leur isolement (Guyane) vis-à-vis de la France « hexagonale ».

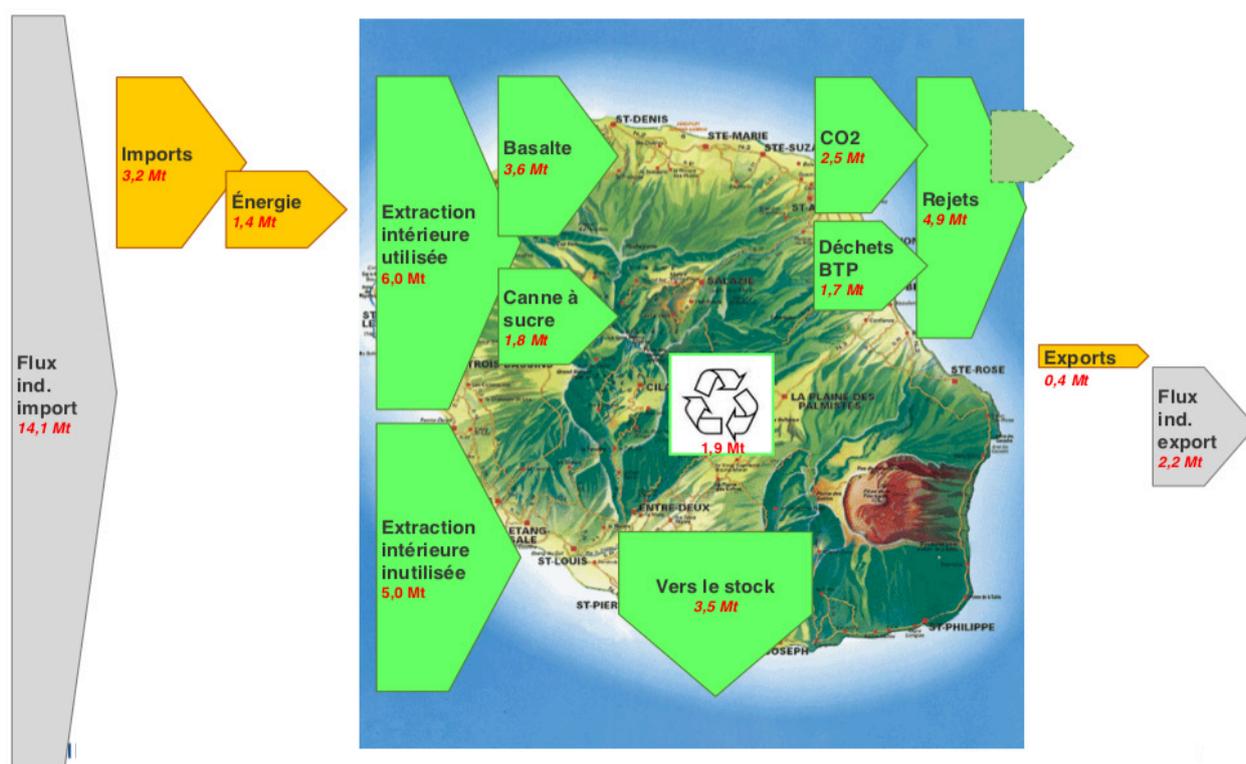
Les spécificités géographiques et économiques des territoires ultra-marins se manifestent particulièrement par **une dépendance importante concernant leurs approvisionnements extérieurs en matières premières** (notamment fossiles) **et en produits finis**. Pour ordre d'idée, et selon une étude du métabolisme territorial de La Réunion conduite en 2016, les importations représentaient 20% des entrées directes de matières sur le territoire contre 17% à l'échelle nationale. En termes économiques, le constat est encore plus frappant puisque le déficit commercial de l'île de La Réunion s'élevait en 2017 à -4,8 Mds € (soit environ 25% du PIB régional), contre -62,6 Mds € à l'échelle nationale (soit environ 2,7% du PIB national).

La problématique est similaire en ce qui concerne les exutoires de traitement des déchets. Outre l'enfouissement et l'incinération, les solutions de recyclage locales (hors déchets du BTP) restent résiduelles et des quantités importantes de déchets sont émises vers la France métropolitaine

en vue d'être valorisées.

Cette dépendance structurelle est partagée par la plupart des territoires insulaires et/ou contraints. Elle a toutefois un coût, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental. Dès lors, la question se pose de travailler à la résilience des départements et régions d'outre-mer. L'économie circulaire représente à nos yeux une opportunité à saisir pour **améliorer l'efficacité de gestion des ressources dans les DOM et créer de nouvelles filières locales créatrices de valeur ajoutée économique et d'emplois non délocalisables**.

L'économie est donc un excellent vecteur pour renforcer le développement endogène de ces territoires. Il est également important de noter que les DOM concentrent aussi de formidables opportunités d'ouverture économique vers des territoires éloignés de l'« hexagone ». **Ils peuvent et doivent à ce titre représenter une vitrine de l'« économie circulaire à la française ».**



L'économie circulaire propose un cadre opérationnel structurant à l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et individuels en vue d'améliorer l'efficacité de gestion de leurs ressources.

A l'échelle d'un territoire, l'économie circulaire vise notamment à :

- **Mieux exploiter les ressources locales et/ou renouvelables**, et les substituer dans la mesure du possible aux ressources importées et/ou non renouvelables
- **Faire évoluer les modes de production et de consommation** en vue de découpler la création de valeur ajoutée territoriale et la consommation de ressources (notamment via l'économie de fonctionnalité et la consommation collaborative)
- **Développer des boucles et circuits de proximité** en vue d'allonger la durée de vie des produits, matières et substances en circulation

Ces principes et modes d'action peuvent être déclinés dans les différentes filières économiques

(secteurs primaire, secondaire et tertiaire), mais également entre elles à travers l'écologie industrielle et territoriale (EIT). **En plaçant la coopération au cœur du développement économique**, l'EIT permet de dépasser les silos économiques traditionnels et d'envisager des synergies territoriales contribuant à **améliorer la résilience des territoires**.



Le Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises au service des entreprises guadeloupéennes

Coordinateur du Programme National de Synergies Inter-entreprises, plus vaste programme d'écologie industrielle et territoriale conduit en France, l'INEC a accompagné la DEAL Guadeloupe pour structurer un **Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises** (PTSI Guadeloupe).

La première rencontre d'affaires de cette démarche s'est déroulée le 26 avril 2018, et a permis de rassembler 18 entreprises et de détecter 115 opportunités de synergies.

L'animation du programme est en cours de pérennisation. **Elle permettra de dupliquer ce type de rencontres dans les différentes collectivités territoriales guadeloupéennes, et d'accompagner les entreprises participantes pour concrétiser les synergies potentielles.**



La transition vers l'économie circulaire est confrontée à des freins spécifiques dans les territoires insulaires et contraints.

Bien que ceux-ci constituent des territoires d'expérimentation particulièrement intéressants du fait de l'intensité et de la complexité des enjeux rencontrés, **ils nous imposent de sortir des cadres continentaux bien connus** et d'innover dans les réponses à apporter.

Les contraintes d'ordre logistique (coût important du transport inter-îles) et l'absence de débouchés/gisements suffisants limitent la faisabilité technico-économique d'installations de production, de transformation ou de recyclage locales. L'intégration économique régionale et la mas-

sification des flux de déchets au niveau des bassins régionaux (Antilles-Guyane, et Océan Indien) pourraient représenter une solution à la problématique d'échelle, mais restent confrontées à des **barrières économiques et réglementaires fortes**.

Les innovations à déployer peuvent bien entendu être d'ordre technologique, mais également organisationnelle et sociologique en vue de conduire à un retour au « bon sens » concernant la consommation des ressources naturelles. **Le déploiement des offres locales de réparation et de réemploi, dans l'économie traditionnelle**, ainsi que dans l'économie sociale et solidaire, s'inscrivent pleinement dans ce nouveau paradigme.



Laurent Georgeault, PhD, Responsable du Service Développement Durable à la CCI de Mayotte, Chercheur associé lab. Géographie Cités, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Expert associé INEC

*Au niveau des DOM, en particulier les insulaires, plusieurs problématiques peuvent se voir mutualiser comme le volet observation puisque les données utilisées sont majoritairement issues des Douanes et impactent la fiscalité octroi de mer. **Les bonnes idées sur l'incitation fiscale doivent pouvoir être partagées.***

Elles ne sont pas les seules, les prototypes et solutions adaptées à l'un sont à caractériser plus systématiquement puis à transmettre à un réseau dédié qui peut étudier des déploiements locaux chez les autres. Nos éloignements physiques sont à compenser par un réseau d'échanges, formel, structuré et animé, pour accélérer la transition engagée voire assoir des projets qui ne seraient pas viables isolément.

*Des espaces de coopération régionale sont aussi nécessaires pour mener, bassin par bassin, des travaux sur la circulation des matières (dont déchets), à des échelles intermédiaires et de façon synchrone. Ils permettront de fluidifier les échanges avec nos voisinages immédiats qui sont généralement hors OCDE et peu perméables aux problématiques d'économie circulaire de proximité. **Les bonnes volontés engagées par les conventions de Bâle et Bamako doivent s'adapter à de nouveaux modèles de développement coopératif.***

*Enfin, les méthodes et travaux menés en matière d'écologie industrielle en France doivent pouvoir rayonner par-delà nos frontières. **Systematiser ce mode de coopération sur nos territoires porte du sens et de la valeur ajoutée, l'inclure dans des processus de coopération régionale produira de l'intelligence économique, et transformeront nos territoires en poste avancé à l'international.***

« Accélérer le déploiement de l'économie circulaire en outre-mer »

POINT DE PASSAGE DE L'ACTION DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OUTRE-MER

A la lumière des enjeux mis en exergue lors de ses précédentes missions dans les DOM et en réponse aux besoins de compréhension exprimés par les acteurs locaux, **l'INEC a monté son premier colloque dédié à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les outre-mer le 5 décembre 2018 en Guadeloupe.**

Cette rencontre a notamment permis de réaffirmer la forte implication de l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques des territoires ultra-marins. Les différentes table-rondes ont notamment permis de mettre en exergue :

- **les filières historiques de ces territoires ancrées dans l'économie circulaire,**
- **les engagements des décideurs publiques et privées en faveur du changement de modèle économique,**
- **les freins à lever pour accélérer cette transition.**



Sylvie Gustave dit Duflo en Guadeloupe et Louis Boutrin en Martinique, deux élus pleinement engagés dans la transition vers l'économie circulaire



Photo de groupe du colloque INEC en Guadeloupe

RENCONTRE AVEC LES AMBASSADEURS RÉGIONAUX

L'intégration économique régionale est un facteur de succès important pour viabiliser les nouveaux modèles économiques circulaires.

Outre les principaux élus et responsables économiques locaux, l'INEC est donc ravi d'avoir accueilli deux ambassadeurs essentiels dans le bassin caribéen :

- Jean-Bernard Nilam, Directeur de Cabinet du Ministère des Outre-Mer et Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane
- Stéphane Douvert, Conseiller régional de coopération et d'action culturelle pour les caraïbes

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

L'autre objectif de ce colloque et de cette semaine caribéenne a été de rassembler et de remonter les besoins des acteurs de terrain en vue d'alimenter le positionnement de l'INEC dans le cadre de la loi FREC, qui devrait voir le jour au premier semestre 2019.

Si les départements et régions d'outre-mer ont bien été prises en compte par la Feuille de Route Economie Circulaire via la mesure 49, les spécificités de ces territoires n'ont pas été suffisamment relevées

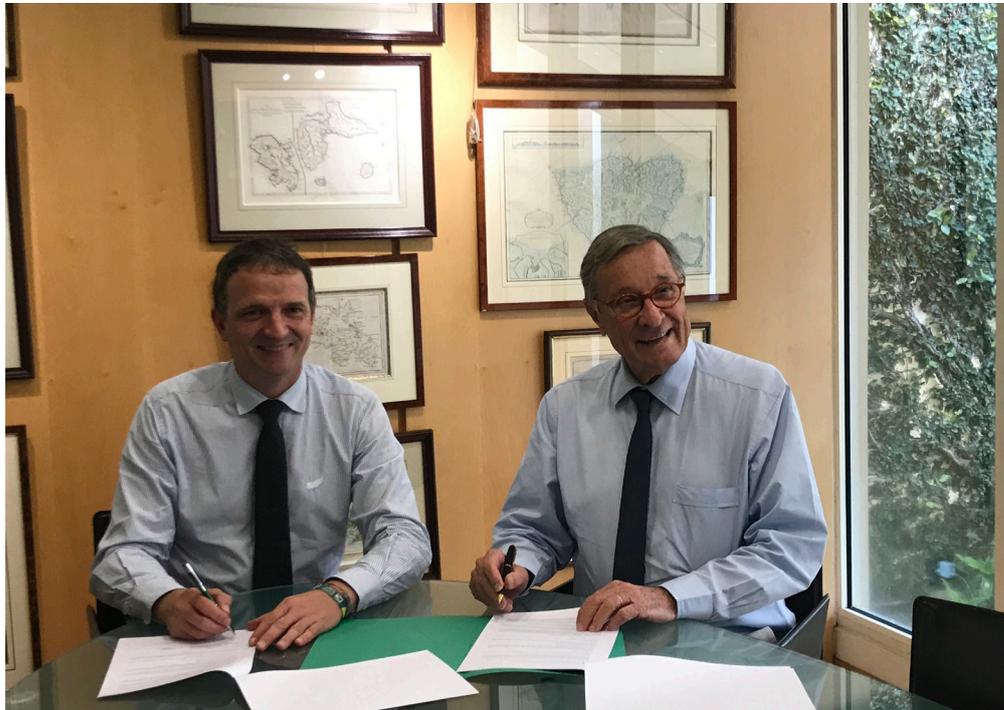
et les moyens d'action qui leur sont accordés ne sont pas suffisants pour enclencher un véritable mouvement de fond.

L'INEC a tenu à rencontrer les entrepreneurs locaux, notamment dans le cadre d'une réunion dédiée organisée en Martinique, afin de les sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire et bénéficier de leurs retours d'expériences.



Echanges riches entre l'INEC et les entrepreneurs martiniquais

Une convention de partenariat a également été signée avec le Groupe Bernard Hayot, premier groupement économique ultra-marin à rejoindre l'Institut, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire dans ses différentes filiales (agro-alimentaire, BTP, distribution, etc.)



Signature d'une convention de partenariat entre François-Michel Lambert, président de l'INEC et Bernard Hayot, Président du groupe GBH

PERSPECTIVES DES TRAVAUX DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN OUTRE-MER

Réalisation d'une étude pour mieux caractériser besoins et potentiels dans les DOM

Les échanges conduits durant les deux journées de conférence organisées par l'ADEME et la Région Guadeloupe sur la gestion des déchets (3 et 4 décembre 2018), puis lors du colloque économie circulaire réalisé par l'INEC (5 décembre 2018) ont réaffirmé le besoin déjà identifié de caractériser les potentiels socio-économiques et environnementaux liés au déploiement de l'économie circulaire dans les DOM.

L'INEC propose donc de réaliser une étude inter-DOM permettant d'explorer les opportunités économiques liées à l'amélioration de l'efficacité de gestion des ressources dans les départements et régions d'outre-mer. Alors que des analyses de flux de matière ont déjà été réalisées dans la plupart de ces territoires, les perspec-

tives socio-économiques au sein des filières économiques existantes ou à créer sont nombreuses et doivent être mieux étudiées.

Ce travail comprendra une analyse spécifique propre à chaque DOM, eu égard à son contexte territorial et à ses spécificités économiques, ainsi qu'une partie transversale recensant les leviers politiques, économiques et réglementaire à mobiliser à l'échelle nationale en vue d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire en outre-mer.

Donner aux territoires ultra-marins les moyens d'actions suffisants pour mettre en œuvre l'économie circulaire : information, incitation, réglementation, fiscalité

« L'Information, l'incitation, la réglementation et la fiscalité » sont les principaux leviers à mobiliser

dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire. Si la Feuille de Route Economie Circulaire présentée à l'échelle nationale a bien pris en compte ces quatre dimensions, les spécificités liées aux situations insulaires et contraintes des DOM requièrent une appropriation et une adaptation locale des politiques publiques nationales.

Dans le cadre du projet d'étude précité, l'Institut National de l'Économie Circulaire propose d'identifier les compétences et les moyens d'actions à mettre au service des départementaux et régions d'outre-mer.

Ces recommandations seront assorties de recommandations et d'un plan d'action propre à chaque DOM, en vue de renforcer la résilience socio-économique et environnementale de ces territoires et de les positionner en tant que leaders de la transition vers l'économie circulaire en France, en Europe et dans le monde.



Ouverture et clôture du colloque par François-Michel Lambert, président de l'INEC

Pour plus d'informations :

Stéphane Murignieux
Directeur Général Adjoint - INEC
s.murignieux@institut-economie-circulaire.fr

Adrian Deboutière
Responsable des études et des territoires - INEC
adrian@institut-economie-circulaire.fr